

République française
Département du Tarn

CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
à Lacaune

Séance du jeudi 26 octobre 2017

Nombre de membres en exercice : 35 L'an deux mille dix-sept et le vingt-six octobre, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Robert BOUSQUET.

Présents : 20 **Sont présents:** Jean-Paul ALLIES, André BACOU, Christian BARDY, Alain BARTHES, Jean-Jacques BARTHES, Isabelle BARTHEZ, Alexis BENAMAR, Francine BLAVY, Robert BOUSQUET, Alain CABROL, André CABROL, Jérôme DELSOL, Jacques FABRE, Michel FARENC, Bernard MAS, Jean-Christophe MIALET, Roger NEGRE, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Daniel VIDAL

Votants : 26

Secrétaire de séance :
Marie-Claude
STAVROPOULOS

Pouvoirs : Jérôme BOUSQUET par Robert BOUSQUET, Carole CALAS par Jacques FABRE, Marie-Hélène GUILLOT par Jean-Christophe MIALET, Marie-Françoise MONDEME par Francine BLAVY, Bernard ROUMESTANT par Daniel VIDAL, Armelle VIALA par Christian BARDY

Suppléés : Max ALLIES par Jean-Paul ALLIES, Dominique VISTE par Roger NEGRE

Excusés : Claude ANINAT, Marie-José BROUSSE, Jacques CALVET, Marie CASARES, Pascal COUSTURIER, Hugues DELORI, Pierre ESCANDE, Thibault ESTADIEU, Jacques MENDES

Absents :

ADMINISTRATION/COMPETENCES

1. AVIS SUR LE PROJET D'EXTENSION DU PARC EOLIEN DE LA SALESSE A MURAT SUR VEBRE

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Daniel VIDAL qui informe le conseil communautaire que son avis est sollicité dans le cadre d'un projet éolien que souhaite développer la société RES sur la commune Murat-sur-Vèbre.

La société RES, dont le siège est situé ZI de Courtine, 330 rue du Mourélet à AVIGNON (84 000), est spécialisée dans la conception, le développement, le financement, la construction et l'exploitation de parcs éoliens et dispose d'un savoir-faire spécifique lui permettant de réaliser des projets clé en main de leur conception à leur mise en service.

La société RES est venue présenter le projet lors du conseil communautaire du 28 septembre 2017 et a informé les membres du conseil de son intention de réaliser une étude de faisabilité pour un projet éolien en extension du parc de La Salesse, mis en service en 2013, et notamment de réaliser les études foncières, techniques, environnementales, paysagères.

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article L2121-12 du code général des collectivités territoriales, les éléments d'information relatifs à ce projet ont fait l'objet d'une note de synthèse, laquelle a été transmise dans la convocation aux membres du Conseil communautaire.

Vu la présentation du projet réalisé par la société RES lors du conseil du 28 septembre 2017 ;

Vu les conditions de démantèlement du parc éolien exposés dans l'arrêté du 26 août 2011 relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent ;

Il est demandé au Conseil :

- de donner un avis favorable au développement de ce projet,
- d'accepter les conditions de démantèlement du parc éolien conformément au décret n°2011-985 du 23 août 2011, de remise en état du site après exploitation,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer un avis favorable quant à celles-ci.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 26

Pour : 26

2. AVIS SUR LE PROJET D'EXTENSION DU PARC EOLIEN DE LA SALESSE A MURAT SUR VÈBRE - RECTIFICATIF

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Daniel VIDAL qui informe le conseil communautaire que son avis est sollicité dans le cadre d'un projet éolien que souhaite développer la société RES sur la commune Murat-sur-Vèbre.

La société RES, dont le siège est situé ZI de Courtine, 330 rue du Mourelet à AVIGNON (84 000), est spécialisée dans la conception, le développement, le financement, la construction et l'exploitation de parcs éoliens et dispose d'un savoir-faire spécifique lui permettant de réaliser des projets clé en main de leur conception à leur mise en service.

La société RES est venue présenter le projet lors du conseil communautaire du 28 septembre 2017 et a informé les membres du conseil de son intention de réaliser une étude de faisabilité pour un projet éolien en extension du parc de La Salesse, mis en service en 2013, et notamment de réaliser les études foncières, techniques, environnementales, paysagères.

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article L2121-12 du code général des collectivités territoriales, les éléments d'information relatifs à ce projet ont fait l'objet d'une note de synthèse, laquelle a été transmise dans la convocation aux membres du Conseil communautaire.

Vu la présentation du projet réalisé par la société RES lors du conseil du 28 septembre 2017 ;

Vu les conditions de démantèlement du parc éolien exposés dans l'arrêté du 26 août 2011 relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent ;

André CABROL ne prend pas part au vote.

Il est demandé au Conseil :

- de donner un avis favorable au développement de ce projet,
- d'accepter les conditions de démantèlement du parc éolien conformément au décret n°2011-985 du 23 août 2011, de remise en état du site après exploitation,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer un avis favorable quant à celles-ci.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 25

Pour : 24

Abstention : 1

3. LANCEMENT DE RECRUTEMENTS POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Jean-Christophe MIALET qui indique au Conseil qu'il convient de procéder à 2 recrutements en CDD de 1 an pour les services techniques de la Communauté de Communes.

Le premier concerne le remplacement d'un agent dont le contrat aidé s'est terminé le 31 mars (lui-même recruté en remplacement d'un départ à la retraite) et qui n'avait pas souhaité un renouvellement en CDD. En attendant de connaître le dispositif des emplois aidés, un saisonnier a été pris jusqu'à fin septembre. Comme les emplois aidés ont été supprimés, il est proposé de recruter un contractuel à temps complet pour une durée de 1 an. C'est un poste d'agent polyvalent avec une dominante rippeur.

Le deuxième recrutement est lié à l'extension des services annexes au ramassage des déchets (encombrants, cartons, ...). Il avait été validé par le groupe de travail préalablement à la fusion de faire appel à un contrat aidé pour commencer. Là aussi, il est proposé de recruter un contractuel à temps complet pour une durée de 1 an. C'est un poste d'agent polyvalent avec permis poids lourds.

Ces recrutements sont urgents car les agents effectuent des heures supplémentaires depuis septembre, qu'ils doivent récupérer.

Il est demandé au Conseil :

- d'autoriser le Président à procéder à ces recrutements,
- d'autoriser le Président ou ses délégués à signer toute pièce afférente à ces recrutements.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 26

Pour : 26

4. CONSENTEMENT A LA DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA MARE

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Jacques FABRE,

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU l'arrêté préfectoral 9441-342 du 13 mai 1994, modifié, portant création du syndicat intercommunal d'aménagement du bassin de la Mare, devenu Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Mare,

VU l'arrête préfectoral n°2013-1-2425 prenant acte, au 1 janvier 2014, des incidences sur les syndicats existants de la fusion des communautés de communes d'Avène, Orb et Gravezon / des Monts d'Orb / Pays de Lamalou-les-Bains / Combes et Taussac avec extension aux communes isolées de Bédarioux, Carlencas-et-Levas, Pézènes-les-Mines, Le Pujol-sur-Orb, devenue Communauté de communes « Grand Orb Communauté de communes en Languedoc »,

VU l'arrête interpréfectoral du 8 août 2016 relatif à la fusion de la Communauté de communes des Monts de Lacaune avec la Communauté de communes de la Montagne du Haut-Languedoc et prenant acte de la substitution de la «Communauté de communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut-Languedoc » à la Communauté de communes de la Montagne du Haut-Languedoc au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Mare,

VU l'arrête préfectoral n°2017-I-712 arrêtant la composition du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Mare entre la Communauté de communes Grand Orb et la Communauté de communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc,

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales (loi RCT) qui fixe les modalités de dissolution et de liquidation des EPCI et des syndicats de communes,

Vu l'article L.5212-33 du CGCT qui prévoit le cas où le Préfet a compétence liée pour prendre l'arrête de dissolution dans le cadre du consentement de tous les conseils municipaux intéressés,

Considérant qu'un syndicat peut être dissout par le consentement des organes délibérants de ses collectivités membres,

Il est proposé au Conseil de consentir à la dissolution du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Mare.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 26

Pour : 26

MAISON DE RETRAITE ST VINCENT DE PAUL

5. APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2018 DE LA MAISON DE RETRAITE

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Monsieur le Président qui présente au Conseil le projet de budget.

Il indique :

Section d'investissement

Montant des dépenses : 48 937.19

Montant des recettes : 48 937.19

Section d'exploitation

Montant des dépenses : 2 559 934.97

Montant des recettes : 2 559 934.97

Les dépenses se décomposent ainsi :

Budget hébergement

Montant prévisionnel des charges brutes 1 337 250.53

Produits en atténuation - 245 170.05

Total à prendre en compte pour le calcul du prix de journée	----- 1 092 080.48
Prix de revient de la journée (22 995 journées prévues)	47.48
Prix de la journée d'accueil temporaire : 50.76 euros	
Budget dépendance	
Montant de la dotation globale du forfait dépendance	415 944.33
Total en prendre en compte pour le tarif dépendance	----- 415 944.33
Budget soins	
Montant prévisionnel des charges brutes	806 740.16
Montant de la dotation globale du forfait soins	----- 806 740.16

N.B. : la nouvelle procédure budgétaire implique un vote du BP 2018 uniquement pour la section hébergement. Pour les sections dépendance et soins, il ne nous est pas demandé de voter un budget au 31 octobre, mais d'attendre les autorisations de recettes qui nous seront transmises par les autorités de tarification et de contrôle entre avril et juin 2018.

Cependant, l'intégralité des budgets (hébergement, dépendance et soins) est soumise au vote du conseil dans le but de pouvoir ouvrir les crédits en trésorerie à compter du 1^{er} janvier 2018.

Ces propositions feront donc l'objet de décisions modificatives en 2018, afin de prendre en compte les autorisations des autorités de tarification et de contrôle.

Annexe activité

Le GMP (Gir Moyen Pondéré) est en hausse : 729.05 contre 702.91 au Compte Administratif 2016. L'annexe activité reprenant l'évolution du GMP et les prévisions pour l'année 2018 sera adressée aux autorités de tarification et de contrôle en même temps que le BP 2018.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 26

Pour : 26

6. VOTE DU PRIX DES REPAS POUR 2018

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Monsieur le Président qui propose au Conseil de voter les prix de repas 2018 suivants, pris en compte pour le calcul des recettes en atténuation :

- Repas livrés : 9.05 euros
- Repas pris sur place le midi : 8.25 euros
- Repas pris sur place le soir : 7.25 euros
- Repas emportés par l'accueil de jour itinérant Agout/Montalet : 8.15 euros
- Forfait journalier repas pour la résidence PHV : 12.10 euros

Résultat du vote : Adopté

Votants : 26

Pour : 26

7. DECISION MODIFICATIVE N°4 - AJUSTEMENTS BUDGETAIRES - MAISON DE RETRAITE

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Monsieur le Président qui propose au Conseil les ajustements budgétaires suivants afin de permettre un équilibre budgétaire :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
EXPLOITATION				
D-64151 : Rémunération principale	0.00 €	60 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6416 : Emplois d'insertion	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64514 : Cotisations à l'A.S.S.E.D.I.C.	0.00 €	3 209.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	0.00 €	83 209.00 €	0.00 €	0.00 €
R-735221 : EHPAD-Dépt-Tarifification hébergement complet-Hébergement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	30 000.00 €
TOTAL R 017 : Groupe 1 : Produits de la tarification	0.00 €	0.00 €	0.00 €	30 000.00 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	0.00 €	0.00 €	0.00 €	22 653.00 €
R-7085 : Prestations délivrées aux usagers, accompagnants et autres tier	0.00 €	0.00 €	0.00 €	15 556.00 €
R-7087 : Remboursement de frais par les budgets annexes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	15 000.00 €
TOTAL R 018 : Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	53 209.00 €
Total EXPLOITATION	0.00 €	83 209.00 €	0.00 €	83 209.00 €
Total Général		83 209.00 €		83 209.00 €

Il est demandé au Conseil d'approuver les virements de crédits inscrits dans le tableau ci-dessus.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 26

Pour : 26

RESIDENCE SPECIALISEE ST VINCENT DE PAUL

8. APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2018 DE LA RESIDENCE SPECIALISEE ST VINCENT DE PAUL : AUTORISATION ACTUELLE AVEC 13 HEBERGEMENTS PERMANENTS ET 1 ACCUEIL TEMPORAIRE

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Monsieur le Président qui présente au Conseil le projet de budget.

Section d'investissement

Montant des dépenses : 9 429.56

Montant des recettes : 9 429.56

Section d'exploitation

Montant des dépenses : 562 089.56

Montant des recettes : 562 089.56

Les dépenses se décomposent ainsi :

Montant prévisionnel des charges brutes 562 089.56

Produits en atténuation - 53 277.00

Total à prendre en compte pour le calcul du prix de journée 508 812.56

Prix de revient de la journée (4745 journées prévues) 107.23

Prix de l'accueil temporaire : 117.91 euros

Approbation du budget prévisionnel 2018 de la Résidence spécialisée Saint-Vincent de Paul : demande d'"extension non importante" de l'accueil temporaire à 2 places : 13 hébergements permanents et 2 accueils temporaires

Approbation du budget prévisionnel 2018 de la Résidence spécialisée Saint-Vincent de Paul : autorisation actuelle avec 13 hébergements permanents et 1 accueil temporaire

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Monsieur le Président qui présente au Conseil le projet de budget.

Section d'investissement

Montant des dépenses :	9 429.56
Montant des recettes :	9 429.56

Section d'exploitation

Montant des dépenses :	562 089.56
Montant des recettes :	562 089.56

Les dépenses se décomposent ainsi :

Montant prévisionnel des charges brutes	562 089.56
Produits en atténuation	- 64 037.00

Total à prendre en compte pour le calcul du prix de journée	498 052.56
---	------------

Prix de revient de la journée (4745 journées prévues)	104.96
Prix de l'accueil temporaire : 117.91 euros	

Il demande au Conseil d'adopter le budget 2018 dans ses deux versions, telles qu'annexées à la présente délibération. Ces deux budgets prévisionnels seront présentés au conseil départemental du Tarn. Le budget retenu dans le cadre de la procédure budgétaire contradictoire sera proposé à délibération du conseil de communauté.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 26

Pour : 26

9. DECISION MODIFICATIVE N°4 - AJUSTEMENTS BUDGETAIRES - RESIDENCE SPECIALISEE

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Monsieur le Président qui propose au Conseil les ajustements budgétaires suivants afin de permettre un équilibre budgétaire :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
EXPLOITATION				
D-60622 : Produits d'entretien	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60625 : Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-606268 : Autres fournitures hôtelières	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60628 : Autres fournitures non stockées	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	4 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6215 : Personnel affecté à l'établissement	0.00 €	4 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64151 : Rémunération principale	0.00 €	33 490.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	0.00 €	37 990.00 €	0.00 €	0.00 €
R-73428 : Usager(hors EHPAD)-P.handic.-autres ESMS	0.00 €	0.00 €	0.00 €	16 000.00 €
TOTAL R 017 : Groupe 1 : Produits de la tarification	0.00 €	0.00 €	0.00 €	16 000.00 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	0.00 €	0.00 €	0.00 €	15 200.00 €
R-70822 : Participations des pers. handicapées (4e alinéa art.L242-4 CASF)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 290.00 €
TOTAL R 018 : Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	17 490.00 €
Total EXPLOITATION	4 500.00 €	37 990.00 €	0.00 €	33 490.00 €
Total General		33 490.00 €		33 490.00 €

Il est demandé au Conseil d'approuver les virements de crédits inscrits dans le tableau ci-dessus.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 26

Pour : 26

DIVERS

10. LES PROCHAINES DATES

2 novembre :

- à 15h30 : Commission Electrification (salle des mariages, La Salvetat-sur-Agoût)
- à 18h : bureau communautaire (salle des mariages à La Salvetat-sur-Agoût)

9 novembre :

- à 15h : Conseil d'exploitation de l'office de tourisme (salle des mariages, La Salvetat-sur-Agoût)
- à 18h : Conseil communautaire (salle des fêtes de La Salvetat-sur-Agoût)

Le Président
Robert BOUSQUET



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

